

TARIFS D'HOSPITALISATION

applicables au 1er mars 2023

La part restant à votre charge ou à celle de votre mutuelle est calculée sur la base des tarifs suivants par spécialité décrite ci-dessous. Lors de votre sortie, une participation peut rester à votre charge:

- Le Forfait Journalier (FJ) : 20€ par jour (frais hôteliers)
- Le Ticket Modérateur (part des tarifs non pris en charge par l'Assurance Maladie) ou éventuellement une participation forfaitaire de 24€ liée à un acte médical supérieur à 120 € exonérant du ticket modérateur.

	A la charge de l'assuré ou de sa mutuelle		TARIF PLEIN
Vous êtes hospitalisé en :	PATIENT À 80% (montant du ticket modérateur imputé du forfait journalier)	PATIENT À 100%	JOURNALIER (patient payant en totalité)
MÉDECINE, UM GÉRIATRIE, ADDICTOLOGIE, DOULEURS CHRONIQUES-HOSPITALISATION COMPLÈTE	244,86€ + FJ 20€	20€ par jour (FJ) + participation forfaitaire de 24€ (dans certains cas)	1224,32€
MÉDECINE AUTRES UM-HOSPITALISATION COMPLÈTE	253,46€ + FJ 20€		1267,31€
CHIRURGIE-HOSPITALISATION COMPLÈTE	328,50€ + FJ 20€		1642,50€
SOIN DE SUITE ET DE RÉADAPTATION	171,03€ + FJ 20€		855,14€
USC PÉDIATRIQUE - SOINS INTENSIFS NOUVEAUX NÉS - SURVEILLANCE CONTINUE	421,21€ + FJ 20€		2106,06€
CARDIOLOGIE (USIC)	421,21€ + FJ 20€		2106,06€
OBSTÉTRIQUE HOSPITALISATION COMPLÈTE	283,75€ + FJ 20€		1418,76€
NOUVEAUX NÉS-HC	224,15€ + FJ 20€		1120,77€
RÉANIMATION MOYEN COMMUN 4A	610,32€ + FJ 20€		3051,58€
PSYCHIATRIE HOSPI COMPLETE PLUS 18 ANS	160,03€ + FJ 15€		800,14€
PSYCHIATRIE HOSPI PARTIELLE PLUS 18 ANS	103,23€ + FJ 15€		516,13€
OBSTÉTRIQUE-AMBULATOIRE	273,28€		1366,41€
CHIRURGIE AMBULATOIRE	281,08€	Participation forfaitaire de 24€ (dans certains cas)	1405,41€
MEDECINE AUTRES UM-AMBULATOIRE	239,17€		1195,85€
SÉANCE CHIMIOTHÉRAPIE	256,90€		1284,49€

Le séjour en chambre individuelle donne lieu à une facturation d'un supplément journalier qui pourra être remboursée par votre mutuelle si celle-ci la prend en charge. Dans le cas où votre mutuelle ne couvre pas ces frais, nous devons obtenir votre consentement pour vous facturer la chambre: 40€ pour la chambre en hospitalisation ou 20€ pour la chambre en ambulatoire. Le service peut, au cours de votre hospitalisation, vous transférer dans une chambre à deux lits en cas de nécessité de disposer d'une chambre à un lit pour des raisons médicales. Le supplément serait alors suspendu. Merci de vous munir de votre pièce d'identité, carte vitale ou attestation en cours de validité, carte mutuelle et justificatif de domicile.

Vous n'aurez pas à faire l'avance de tout ou partie des frais si votre caisse d'assurance maladie ou votre mutuelle les prend en charge. En cas d'impossibilité de régler tout ou une partie de ces frais de séjour, signalez-le au bureau des admissions. Le service social peut également vous aider dans vos démarches. Vous devrez régler l'intégralité des frais d'hospitalisation si vous ne bénéficiez pas d'un régime social en France (non assuré social).



